



Communiqué de presse – 23 mars 2011

## **Réforme de l'urbanisme commercial : intercommunalités et enseignes du commerce spécialisé mobilisées pour l'aboutissement du nouveau cadre législatif**

### **Un diagnostic partagé, une expression commune**

Alors que reprendra, à la fin du mois de mars au Sénat, l'examen parlementaire de la proposition de loi sur l'urbanisme commercial, les élus intercommunaux (AdCF) et les enseignes du commerce spécialisé (Procos) rappellent la nécessité de mieux inscrire le commerce dans nos territoires et leur soutien commun au projet de texte législatif.

Après avoir commencé à se rapprocher lors des travaux préparatoires à la réforme de l'aménagement commercial (Commission Dutreil en 2007, rapport Charié en 2009), l'AdCF et Procos sont parvenues à un diagnostic convergent sur la situation actuelle et sur les évolutions législatives qui s'imposent pour réguler l'urbanisme commercial dans le respect de la libre concurrence entre acteurs de marché.

Elus et professionnels soulignent d'une seule voix l'urgence d'un cadre de développement commercial cohérent à l'échelle de nos bassins de vie en privilégiant des outils intercommunaux de planification (PLU intercommunaux et/ou SCOT) capables de prendre en compte l'évolution permanente du commerce.

L'AdCF et Procos se sont félicitées de l'adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale de la **proposition de loi visant à intégrer l'urbanisme commercial au sein de l'urbanisme de droit commun**. Renforcée par la Commission des affaires économiques du Sénat, le 14 décembre dernier, cette loi souligne **la nécessité et l'urgence de doter les collectivités de capacités effectives de régulation** des implantations commerciales à travers les outils intercommunaux de planification (SCOT) et les documents d'urbanisme (PLU).

**L'AdCF et Procos appellent ensemble à un achèvement rapide du débat parlementaire et espèrent un examen en deuxième lecture à l'Assemblée nationale avant l'été 2011.** Ils rappellent que **le gouvernement s'était engagé, en 2008 lors de l'examen de la loi de modernisation de l'économie (LME), à proposer un texte législatif dans les 6 mois. Un texte toujours attendu deux ans plus tard.**

### **« Il est urgent d'agir »**

L'AdCF et Procos s'accordent sur l'indispensable modernisation des instruments juridiques dont disposent les collectivités pour organiser l'urbanisme commercial et améliorer la qualité des implantations sur un plan aussi bien économique, esthétique que fonctionnel.

Plus de 4,1 millions de m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires ont été autorisés en 2010 alors qu'aucune augmentation de pouvoir d'achat de cette ampleur ne le justifie. Ce nouveau record alerte

les professionnels sur la formation en cours d'une véritable **bulle économique** et sur les risques de dévalorisation d'actifs pour le secteur immobilier, d'effet de « cannibalisation » voire de fermetures d'établissements pour le secteur du commerce, de perte d'emplois et de prolifération des friches commerciales pour les collectivités.

La multiplication désordonnée des implantations a aujourd'hui pour effets de fragiliser les équilibres de l'armature commerciale (tant des pôles de proximité que des centres villes et, désormais, de périphérie) et d'accroître de manière inconsidérée les consommations foncières, en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

**L'intégration de l'urbanisme commercial dans l'urbanisme ouvre la voie d'un nouveau dialogue entre élus et enseignes commerciales.**

*« Il est urgent d'agir : Le commerce est aujourd'hui un facteur déterminant sur l'animation et sur la qualité de vie des territoires. Il est également un facteur déterminant sur le dynamisme des économies locales (création d'activités et d'emplois) et des marchés fonciers et immobiliers. La responsabilité politique des élus est de veiller aux grands équilibres commerciaux des bassins de vie, d'assurer leurs conditions de desserte et d'accès logistique, d'insérer le commerce dans la ville et les territoires avec un souci de gestion économe et rationnelle de l'espace »* rappellent l'AdCF et Procos.

---

Créée en 1989, **l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)** est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour près de 1200 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 40 millions de Français vivant à l'heure intercommunale aussi bien en milieu urbain que rural.

Créée en 1975, **Procos** regroupe les enseignes du commerce spécialisé pour les conseiller dans leurs implantations et les aider à adapter leur développement aux mutations de la société. Elle représente 240 enseignes - près de 37 000 points de vente - 460.000 emplois - 62 milliards d'euros de chiffres d'affaires - soit 35 % du commerce spécialisé français.

**Contacts Presse :**

**Assemblée des Communautés de France**

Sandrine Guirado  
T/ 01 55 04 88 13 P/ 06 86 79 42 92  
[s.guirado@adcf.asso.fr](mailto:s.guirado@adcf.asso.fr)  
191, rue Saint-Honoré, 75001 Paris  
[www.adcf.org](http://www.adcf.org)

**PROCOS**

Aude Le Vaillant  
T/ 01 44 88 56 93 P/ 06 01 17 62 30  
[aude.levaillant@procos.org](mailto:aude.levaillant@procos.org)  
31, rue du 4 septembre, 75002 Paris  
[www.procos.fr](http://www.procos.fr)